

ANNEXE

Liste indicative des partenaires susceptibles d'avoir un accès au « pack ADS », au jour de la présente délibération

- Agence Nationale de l'Habitat (ANAH)
- Agence Régionale de Santé (ARS)
- Associations mobilisées sur les dispositifs de la Métropole de Lyon (Agence Locale de l'Énergie et du Climat (ALEC), Conseil en Architecture Urbanisme et Environnement (CAUE) Rhône Métropole ...)
- Caisse d'allocations familiales (CAF) du Rhône
- Communes de la Métropole (services instructeur ADS, services habitat, services urbanisme, polices municipales ...)
- Industriels financeurs des PPRT : ADG, Arkema, Coatex Group, Crealis, ElKem Silicones (ex Bluestar Silicones), Kem One, Rhodia opérations, Rhône-Gaz, Total Raffinerie, Total TACS
- Prestataires pour le compte de la Métropole de Lyon (ALPIL, Soliha, Urbanis, Oxalis, Copro+...)
- Services de l'État (DDT, DREAL...)